

Section 1 – Identification et utilisation des matières

Nom de la matière : CONDENSAT (ACIDE)
Usage : Liquide à traiter, production de carburants
Classification du SIMDUT : Classe B, div. 2; classe D, div. 1, sous-div. A; classe D, div. 2, sous-div. A et B
TMD : ONU : 3494 **Classe :** 3
Groupe d'emballage : I (point d'ébullition ≤ 35 °C)
Appellation réglementaire : PÉTROLE BRUT ACIDE, INFLAMMABLE, TOXIQUE (CONDENSAT)
Fabricant/Fournisseur : ENCANA CORPORATION
 500 Centre Street SE
 CALGARY (ALBERTA) T2P 2S5
Numéro en cas d'urgence : CANUTEC : 1-613-996-6666
Famille chimique : Hydrocarbures aliphatiques et aromatiques en C5+, avec du sulfure d'hydrogène dissous.

Section 2 – Ingrédients dangereux des matières

Ingrédients dangereux	Concentrations approximatives en %	Nos CAS	DL50/CL50 Préciser les espèces et voies	Limites d'exposition
Condensats de gaz naturel	100	68919-39-1	CL50, rat, > 5610 mg/m ³	300 et 500 ppm (STEL) (AB, VLE et BC)
n-hexane	1-10	110-54-3	DL50, rat, oral, 28,7 g/kg	50 ppm/20 ppm (AB et VLE/BC)
Toluène	1-5	108-88-3	CL50, rat, 4 h, 49 000 mg/m ³	50 ppm/20 ppm (AB/VLE et BC)
Benzène	0,1 à < 6	71-43-2	DL50, rat, oral, 930 mg/kg CL50, rat, 4 h, 13200 ppm	0,5 et 2,5 ppm (STEL) (AB, VLE et BC)
Butane	1-10	106-97-8	CL50, rat, 4 h, 658 g/m ³	1000/600 (750) ppm (AB et VLE/BC (STEL))
Sulfure d'hydrogène	≥ 1 ppm	7783-06-04	CL50, rat, 4 h, 444 ppm	10 (c)/15 (c)/1 (5) ppm (BC/AB/VLE [STEL])

Tous les niveaux d'exposition sont les limites d'exposition pondérées sur 8 heures, sauf indication contraire. STEL est une limite d'exposition de courte durée sur une moyenne pondérée sur 15 minutes. La valeur plafond est indiquée par (c). Niveaux d'exposition à l'essence présentés pour les condensats de gaz naturel.

Section 3 – Caractéristiques physiques de la matière

État physique : Liquide
Densité relative : 0,6 à 0,75
Densité de vapeur (air = 1) : 2,5 à 3,0
Pourcentage de matières volatiles par volume : 100 %
pH : N. D.
Coefficient de répartition eau/huile : < 0,1
 (N. D. = non disponible S. O. = sans objet)

Pression de vapeur (mmHg) : 600 à 14 000 à 20 °C
Seuil olfactif (ppm) : N. D.
Taux d'évaporation : N. D.
Point d'ébullition (°C) : Voir la section 1.0
Point de congélation (°C) : -129 à -60
Odeur et aspect : liquide incolore/couleur paille, odeur d'œuf pourri et odeur d'hydrocarbure

Section 4 – Risques d'incendie et d'explosion

Inflammabilité : Oui **Conditions :** Le produit s'enflammera à température normale.
Moyens d'extinction : Mousse extinctrice, CO₂, poudre extinctrice. Des concentrations explosives peuvent s'accumuler dans les zones mal ventilées.
Procédures spéciales : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés au feu et pour disperser les vapeurs si le déversement n'a pas pris feu. Si cela est sécuritaire, couper l'alimentation en carburant et laisser la flamme s'éteindre.
Point d'éclair (°C) : < -40 (vase clos Tag)
Limite supérieure d'explosivité (% par vol.) : 44,0
Limite inférieure d'explosivité (% par vol.) : 0,6
Température d'auto-inflammation (°C) : 223
Produits de combustion dangereux : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et le dioxyde de soufre.

Sensibilité au choc : Non
Sensibilité à la décharge statique : Oui, peut s'enflammer
Classification d'inflammabilité TMD : 3

Section 5 – Données sur la réactivité

Stabilité chimique : Oui

Conditions : Chaleur

Incompatibilité : Oui

Substances : Les oxydants (p. ex. le chlore) peuvent réagir avec le fer pour former des sulfures de fer.

Réactivité : Oui

Conditions : Chaleur, forte lumière du soleil

Produits de décomposition dangereux : Sulfure d'hydrogène

Section 6 – Propriétés toxicologiques du produit

Voies de pénétration :

Absorption par la peau : Oui

Contact avec la peau : Oui (liquide)

Contact avec les yeux : Oui

Inhalation : Effet aigu : Oui

Effet chronique : Oui

Ingestion : Oui

Effets d'une exposition aiguë : Odeur initiale de H₂S détectée à partir d'environ 0,1 ppm. Les gaz et vapeurs peuvent causer une irritation des yeux, des voies nasales et de la gorge, des étourdissements et de la somnolence. Le sulfure d'hydrogène peut causer une perte de l'odorat à 100 ppm. À des concentrations plus élevées, une grave irritation des yeux, des voies nasales, de la gorge et des poumons, des étourdissements, des maux de tête, des nausées, des pertes de conscience et une insuffisance respiratoire peuvent survenir. La mort peut se produire si la personne n'est pas réanimée rapidement. Un contact répété avec la peau peut causer une irritation et possiblement des dermatites. Absorbé par la peau nue. Le contact du liquide avec les yeux peut provoquer une grave irritation.

Effets d'une exposition chronique : En raison de la présence de benzène et de n-hexane, une exposition prolongée ou une exposition à haut débit de dose peuvent accroître le risque d'anémie, de leucémie et de dommages au système nerveux. En raison de la présence de toluène, une exposition prolongée peut accroître le risque de perte auditive (ototoxique).

Sensibilisation au produit : Non

Propriété irritante : Oui

Matières synergiques : Aucun signalé

Cancérogénicité : Oui

Effets sur la reproduction : Possible

Tératogénicité : Possible

Mutagénicité : Possible

Section 7 – Mesures préventives

Équipement de protection individuelle : Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire à arrivée d'air approuvé par le NIOSH pour manipuler ce produit, ou lorsque les concentrations sont susceptibles de dépasser les limites d'exposition. Utiliser des détecteurs de gaz approuvés pour faciliter la détection et la gestion du H₂S, des gaz combustibles et des vapeurs.

Gants : En Viton pour une immersion complète des mains ou en nitrile pour les contacts fortuits

Respiratoire : Appareil de protection respiratoire autonome ou appareil respiratoire à arrivée d'air

Yeux : Appareil de protection respiratoire autonome avec masque complets

Chaussures : Chaussures couvertes telles que des bottes à embout d'acier.

Vêtements : Vêtements ignifuges conformes

à la norme NFPA 2112.

Mesures d'ingénierie : Utiliser uniquement dans des zones bien aérées. Ventilation mécanique requise dans les endroits clos. L'équipement doit être antidéflagrant.

Déversements accidentels/fuites : Arrêter la fuite si la procédure est sécuritaire. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants. Éliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation antidéflagrante, si possible. Empêcher toute personne d'entrer dans les endroits clos. Endiguer et pomper dans des contenants pour recycler ou jeter le produit adéquatement. Informer les organismes de réglementation compétents.

Élimination des déchets : Communiquer avec les autorités réglementaires pour connaître les exigences relatives à l'élimination.

Méthodes et équipement de manutention : Éviter tout contact avec le liquide. Éviter d'inhaler. Mettre à la masse et à la terre les contenants servant au transfert. Éviter toute condition de formation d'étincelles. Les mesures de contrôle doivent permettre d'éviter la surexposition; de plus, il est recommandé de respecter les mesures de contrôle détaillées décrites dans la publication de la Canadian Association of Petroleum Producers intitulée « Occupational Health and Safety of Hydrogen Sulphide (H₂S) ». La calamine peut suggérer la présence de sulfures de fer, qui sont pyrophoriques, et qui doivent donc rester humides pour éviter l'inflammation.

Exigences en matière d'entreposage : Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de la lumière du soleil et de toute source d'inflammation.

Renseignements spéciaux en matière d'expédition : N. D.



Fiche signalétique (Canada) Condensat (acide)

Section 8 – Premiers soins

- Peau :** Rincer la peau à l'eau, et enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou si la surface de contact est importante. Décontaminer les vêtements avant de les utiliser à nouveau.
- Yeux :** Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau tiède pendant 15 minutes, en soulevant régulièrement les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Inhalation :** Assurer sa propre sécurité. Emmener la victime à l'air frais. Lui donner de l'oxygène et pratiquer la respiration artificielle ou la RCP au besoin. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion :** Donner 2 ou 3 verres de lait ou d'eau à boire. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT. Garder au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Section 9 – Date de préparation de la fiche signalétique

Préparée par : Encana Environment, Health and Safety (EH&S)

Numéro de téléphone : 403-645-2000

Date de préparation : 1er juillet 2014

Date d'expiration : 1er juillet 2017